





Conduire des séances et y participer efficacement

CIP-650-083-25.02

Partenaire(s)



 **Le 11.06.2025**

 **De 08:30 à 16:30**

 **8 périodes de 45 minutes**

 **CIP - Ch. des Lovières 13, 2720 Tramelan**

 **Hébergement & restauration sur place**

 **Délai d'inscription 28.05.2025**

Objectifs

- Supprimer les séances improductives
- Identifier les différentes familles de séance
- Éviter la dispersion des interventions et garder le cap
- Savoir clôturer une séance et donner une suite
- Définir les objectifs, enjeux et délais

Contenu

- Définir le cadre de fonctionnement, les enjeux et les objectifs d'une séance efficace
- Clarifier les rôles et les attentes réciproques des participants inscrits à une séance
- Identifier les erreurs classiques et les recommandations utiles pour réussir une séance efficace
- Appliquer les 5 phases d'une séance : avant, au début, pendant, à la fin et après et identifier les règles d'or
- Préparer les participants en définissant les attentes et l'engagement dans la séance
- Choisir les meilleurs supports pour animer une séance : documents, présentations, rythme et densité
- Différencier les enjeux d'une séance et d'un briefing

Public cible

Ce cours est recommandé à toute personne amenée à diriger des séances et des réunions en tant que manager, animateur ou responsable de séance.

Formateur(s)

Formateur·rice et consultant·e senior de l'Ismat Consulting SA



Reconnaissance

Une attestation CIP sera remise une fois le cours terminé, pour autant que ce dernier ait été suivi dans son intégralité.

Prix

CHF 490.-

comprenant la formation, le support de cours, l'eau minérale en salle et le repas de midi (eau minérale et café inclus).

Nombre de participants

Maximum 14

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée

Renseignements

CIP

Ch. des Lovières 13

2720 Tramelan

032 486 07 48

management@cip-tramelan.ch

Conditions d'annulation

1. Toute annulation d'inscription doit faire l'objet d'une communication écrite.
2. Un retrait d'inscription jusqu'au délai d'inscription n'entraîne aucuns frais.
3. Sauf cas de force majeure dûment justifié, un retrait d'inscription entraîne des frais d'annulation calculés comme suit :
 - Lorsque l'annulation nous parvient plus de 7 jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à 40 % du prix du cours.
 - Lorsque l'annulation nous parvient dans les 7 jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à 80 % du prix du cours.
 - Dès que le cours a commencé, son prix est dû intégralement.
4. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un cours lorsque le nombre d'inscriptions s'avère insuffisant.

Les conditions générales sont disponibles sous l'onglet « Fichiers » du cours